

# Qu'est-ce que l'autonomie fourragère ?

L'autonomie fourragère et plus généralement l'autonomie alimentaire d'une exploitation traduit sa capacité à produire les fourrages (les aliments) destinés aux animaux.

Dans le contexte actuel, les agriculteurs cherchent à améliorer leur autonomie afin de répondre à des intérêts :

- Économiques** : maîtriser et limiter les coûts de production et la dépendance face à la volatilité des prix des matières premières ;
- Sociétaux** : améliorer la traçabilité des produits en connaissant l'origine des aliments et pouvoir améliorer la qualité des produits ;
- Environnementaux** : limiter les importations et les conséquences environnementales de certaines cultures.

Il s'agit en fait d'**assurer la pérennité de l'exploitation** tout en répondant aux exigences croissantes de la société sur les modes de production.

## Comment calculer son niveau d'autonomie ?

De manière théorique :

$$\text{Autonomie alimentaire} = 100 \times \frac{Q \text{ Aliments produits}}{Q \text{ Aliments consommés}} *$$

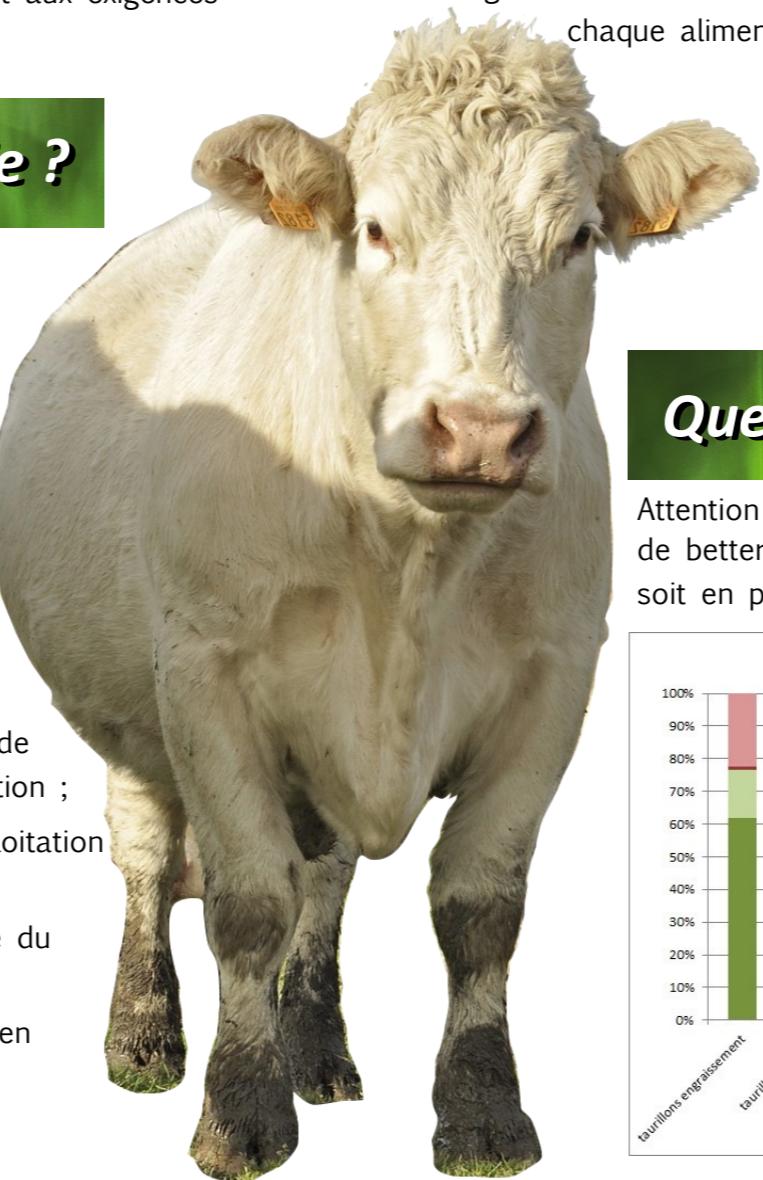
Ou

$$\text{Autonomie alimentaire} = 100 \times \frac{Q \text{ Aliments produits}}{Q \text{ Aliments produits} + Q \text{ Aliments achetés}}$$

\*Q : quantité

En pratique (calcul annuel) :

- Définir pour chaque lot d'animaux : la ration distribuée, le nombre de jours de distribution, le nombre moyen d'animaux recevant cette ration ;
- Définir la provenance de chaque aliment distribué (produit sur l'exploitation ou acheté) ;
- Calculer le niveau d'autonomie du lot d'animaux en prenant compte du nombre de jours de distribution de chacune des rations ;
- Calculer le niveau d'autonomie globale de l'exploitation en prenant en compte le nombre d'animaux dans chaque lot (cf. figure p. 2) ;



## 1<sup>re</sup> étape : définir l'autonomie de chaque lot

Lot 1 comportant 10 animaux :	
- Ration quotidienne estivale par animal : 150 jours de distribution 8 Kg d'aliments autoproduits 2 Kg d'aliments achetés	- Ration quotidienne hivernale par animal : 215 jours de distribution 8 Kg d'aliments autoproduits 4 Kg d'aliments achetés
$\text{Autonomie du lot 1} = \frac{\text{Aliments autoproduits}}{\text{Total aliments consommés}} = \frac{150 \times 8 + 215 \times 8}{150 \times 10 + 215 \times 12} = 71,5\%$	
Lot 2 comportant 20 animaux :	
- Ration quotidienne annuelle par animal : 10 Kg d'aliments autoproduits 2 Kg d'aliments achetés	$\text{Autonomie du lot 2} = \frac{10 \times 365}{12 \times 365} = 83,3\%$

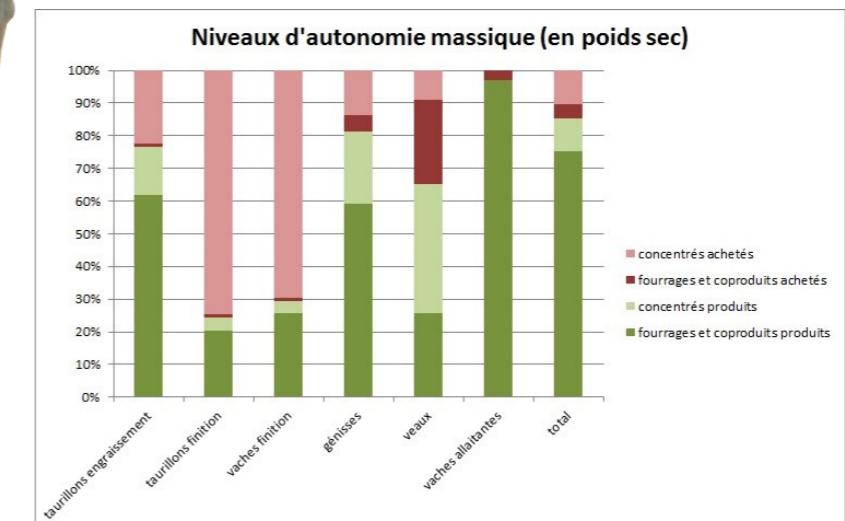
## 2<sup>ème</sup> étape : définir l'autonomie de l'exploitation

L'autonomie alimentaire peut se calculer en quantité de matière fraîche ou en quantité de matière sèche. Il est aussi possible de calculer l'autonomie fourragère en ne prenant en compte que les fourrages de la ration ou l'autonomie protéique en prenant en compte la teneur en protéines de chaque aliment de la ration.

$$\begin{aligned} \text{Autonomie de l'exploitation} &= \frac{\text{total aliments autoproduits}}{\text{total des aliments consommés}} \\ &= \frac{10 \times (150 \times 8 + 215 \times 8) + 20 \times 10 \times 365}{10 \times (150 \times 10 + 215 \times 12) + 20 \times 12 \times 365} = 79,5\% \end{aligned}$$

## Quelques exemples d'autonomie :

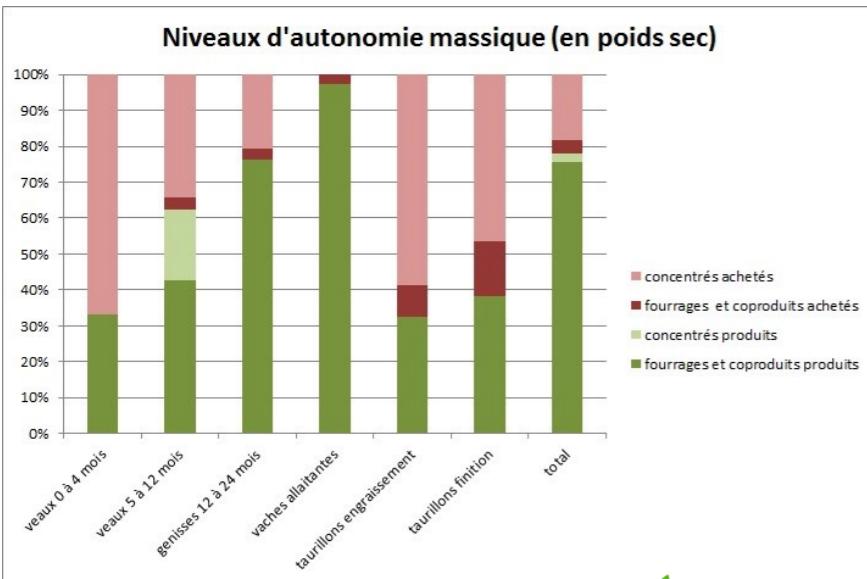
Attention dans les exemples ci-après, les coproduits de l'exploitation (ex : pulpe de betterave sucrée, paille...) entrent dans la catégorie fourrage et le lait, qu'il soit en poudre ou entier entre dans la catégorie concentré.



Exploitation polycultures – élevage allaitant.

Hainaut  
SAU : 41 ha  
SFP : 30 ha  
UTH : 1.5  
80 VA

Légende :  
- SAU : surface agricole utile  
- SFP : surface fourragère principale  
- UTH : unité de travail horaire



Exploitation allaitante  
Ardennes  
SAU : 95 ha  
SFP : 88 ha  
UTH : 2  
140 VA

Points forts des exploitations ✓	Points faibles des exploitations ✗
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation très autonome en fourrages</li> <li>- Réalisation d'intercultures fourragères</li> <li>- Implantation de protéagineux sous couvert de prairies</li> <li>- Bonne gestion des prairies (pâturage tournant, nombre maximal de fauches)</li> <li>- Rations basées sur l'herbe</li> <li>- Animaux à faibles besoins pouvant être majoritairement couverts par les fourrages produits sur l'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente des cultures</li> <li>- Atelier engrangement peu autonome</li> <li>- Veaux élevés au seau</li> </ul>



## Comment améliorer mon autonomie alimentaire ?

Produire plus d'aliments :	
L'autonomie fourragère est le premier but à atteindre (avant l'autonomie en concentrés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consacrer un maximum de surfaces aux fourrages</li> <li>- Bien gérer les fourrages récoltés (maximiser le nombre de coupes tout en conservant la qualité des fourrages, limiter les pertes lors de la récolte et du stockage)</li> <li>- Bien gérer les prairies pâturées (chargement, durée de pâturage, pâturage tournant...)</li> <li>- Implanter des mélanges graminées-légumineuses pour améliorer la qualité du fourrage et sa valeur en protéine. (amélioration de l'autonomie protéique)</li> <li>- Penser aux intercultures fourragères pour sécuriser son stock fourager</li> </ul>
S'il reste des surfaces disponibles, planter des céréales (concentrés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compromis entre la vente et l'autoconsommation selon le prix du marché</li> <li>- Penser aux associations céréales-protéagineux pour améliorer l'autonomie protéique</li> <li>- Rechercher une complémentarité avec les fourrages produits sur l'exploitation</li> </ul>
Optimiser la production par unité d'aliment :	
Et en parallèle, améliorer la gestion du troupeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les pertes lors de la distribution de la ration (refus)</li> <li>- Limiter les phases non productives dans la vie de l'animal (diminuer l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage, augmenter la longévité des animaux, diminuer les intervalles entre deux vêlages...)</li> </ul>

Envie d'en savoir plus ?

CRA-W // Adeline Lefèvre : a.lefeuvre@cra.wallonie.be